

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

**MERCREDI 5 FEVRIER 2025**  
**À 20 HEURES**  
**Dans la salle du Conseil Municipal**

**ORDRE DU JOUR :**

- I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2024
- II. Examen des 7 délibérations et annexes :

Réf 2025/02/1	Débat sur la politique générale de la commune.
Réf 2025/02/2	Débat d'Orientation Budgétaire
Réf 2025/02/3	Mandat spécial pour un déplacement à Avignon dans le cadre du festival 2025.
Réf 2025/02/4	Approbation du rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols de la Commune de Saint-Cyr-l'École entre 2011 et 2021
Réf 2025/02/5	Actualisation de la tarification des services techniques
Réf 2025/02/6	Déplacement du Chemin de l'Allée Royale de Villepreux : convention tripartite entre Eau de Paris, Versailles Grand Parc et la commune
Réf 2025/02/7	Jumelage avec la ville portugaise de Ponte de Lima. Charte de jumelage.

- III. Pour information : Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 25 mai 2020. Application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- IV. Questions diverses

Saint-Cyr-l'École, le 30 janvier 2025

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



***NB : Cette séance sera filmée et diffusée par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, et son visionnage restera possible après coup.***